

Objet : Recouvrement des cotisations annuelles 2020 et des mensualités 2021

Madame, Monsieur,

En application des décisions prises par le gouvernement dans le cadre du second confinement, le paiement de vos cotisations annuelles 2020 a été suspendu.

En raison de l'allègement des règles de confinement, le rattrapage des cotisations 2020 sera réparti sur deux échéances qui seront prélevées les 27 janvier et 26 février 2021, en tenant compte des versements éventuellement déjà effectués.

La mise en œuvre des prélèvements étant en cours, nous vous remercions de ne plus procéder à des paiements spontanés.

De plus, vous trouverez ci-joint votre nouvel échéancier des mensualités 2021. Les prélèvements seront opérés par votre caisse de MSA conformément à cet échéancier.

Afin de ne pas procéder à 2 prélèvements sur les mois de janvier et février, votre échéancier des prélèvements de 2021 ne débutera qu'à compter du mois de mars. Par conséquent, le solde à régler en fin d'année pourra être un peu plus important.

Nous vous invitons à vous assurer que votre compte soit suffisamment approvisionné à ces différentes dates de prélèvements.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement du fait de la crise sanitaire Covid-19, nous vous invitons à nous contacter dans les meilleurs délais afin de demander la suspension d'une ou plusieurs de ces échéances (cotisations annuelles 2020 et/ou mensualités 2021).

En cas de report de paiement total ou partiel de vos cotisations annuelles 2020, vous pouvez nous contacter afin de mettre en place un échéancier de paiement.

La régularisation du paiement des mensualités 2021 suspendues interviendra quant à elle avec l'émission définitive qui aura lieu fin 2021.

Enfin, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site pour suivre l'évolution des mesures d'accompagnement des exploitants dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, dont vous seriez susceptible de bénéficier.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions, d'agrée, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre MSA